



**CA projet ONE ex-FSE
« Une ardeur d'enfance »
28-06-2018**

www.PROMemploi.be

Ordre du jour



- ” Approbation du PV de la réunion du CA du 13/11/2017
- ” Ce qu’il faut retenir du contrôle ONE des rapports 2016
- ” Préparation des rapports financier et d’activité 2017 (justificatifs financiers à fournir)
- ” Question des amortissements en 2018
- ” Avenant à la convention avec l’ONE
- ” Réforme ONE des milieux d’accueil, projet de nouvelle réglementation et impact attendu sur le projet et les sous-projets qui le composent
- ” Résultats de l’appel à projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg
- ” Divers

Approbation du PV de la réunion du CA du 13/11/2017



Le PV de la réunion du CA du 10/03/17 corrigé selon les remarques évoquées en séance le 13/11/17 se trouve dans l'espace privé de notre site Internet, ainsi que le projet de PV du 13/11/17.

Ce qu'il faut retenir du contrôle ONE des rapports 2016



- . Le contrôle de l'année 2016 a été effectué par les inspectrices comptables de l'ONE le 14/03/18 à Promemploi
- . Suite à ce contrôle, divers documents ont été réclamés et transférés à l'ONE; la rétrocession du solde (20%) du subside 2016 devrait bientôt nous parvenir; dès lors, nous pourrions vous rétrocéder votre part
- . Précisions pour les partenaires qui justifient leur subside par des rémunérations de personnel :
 - " faire une note avec ce qui s'est passé sur l'année pour la personne (ex : maladie, congé spécifique...)
 - " concernant les APE, il est possible (Promemploi le fait) de demander à votre gestionnaire Forem un fichier Excel qui reprend tous les montants perçus par votre structure. Ce fichier se nomme « Situations des subventions » et vous pouvez en faire la demande par mail à la personne dont le mail se trouve sur le relevé annuel des subventions que vous recevez par courrier (voir exemple annexe 1)

Préparation des rapports financier et d'activité 2017 (justificatifs financiers à fournir)



A ce jour, il manque les justificatifs de 6 partenaires.
Un mail de rappel a été envoyé à ceux dont le dossier n'est pas complet.

Question des amortissements en 2018



Si certains prévoient des nouvelles dépenses à amortir pour justifier leur subside 2018, nous devons être prévenus avant la fin de l'année pour faire une demande écrite à l'ONE.



Avenant à la convention avec l'ONE



**CA projet ONE ex-FSE
« Une ardeur d'enfance »
28-06-2018**

**Projet de réforme de
l'accueil de la petite
enfance**

www.PROMemploi.be

Note d'orientation

**« Investir à la base :
renforcer la qualité et l'accessibilité
de l'accueil de la petite enfance »**



Contrat de gestion 2013-2018 ONE (article 66)

- “ Permettre ... la meilleure adéquation possible entre les besoins des familles et des enfants et les services rendus par le secteur au niveau pédagogique, social, culturel et économique ainsi qu'en matière de santé préventive et collective
- “ Simplifier les procédures administratives
- “ Garantir la pérennité des services et par là, des places d'accueil
- “ Garantir la qualité des services d'accueil pour les enfants et les parents

14 (13) thématiques

Informatisation – Simplification administrative

Accessibilité

Révision de la PFP (plus grande équité de traitement)

Redéfinition et simplification des types de MA et amélioration de la cohérence des règles de fonctionnement

Redéfinition du personnel et des qualifications requises et subventionnables (poste de direction)

Modes de financement des MA (... situation des places bénéficiant du mécanisme de soutien visant à pérenniser le cofinancement des places de l'appel à projet FSE pour la période 2007-2013)

Statut des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s

Approche et soutien spécifique au secteur non subventionné

Gestion et modalités de subventions de l'accueil occasionnel, flexible, d'urgence, d'enfants malades (FESC)

Santé dans les MA

Remplacement du personnel en formation ou malade

Révision des modalités de financement des MA (viabilité de tous les MA - mécanismes de solidarité efficaces pour assurer une offre sur l'ensemble du territoire de la Fédération)

Modification de l'article 6 du décret ONE (autorisation - six ans) et du code de qualité (attestation de qualité)



15 balises

Un système qui

1. se fonde sur un **consensus institutionnel interne et externe fort** reconnaissant la **nécessité d'agir à la base** en investissant **dès la petite enfance** pour offrir la meilleure évolution possible des générations à venir en termes de santé, d'éducation, de socialisation et de développement individuel global.
2. met en œuvre les droits reconnus par la Convention internationale **des droits de l'enfant**.
3. veille en priorité à assurer **l'intérêt des enfants** dans une logique **de bientraitance**.
4. s'intègre dans la démarche du **Code de qualité européen**.
5. s'appuie sur le développement des **connaissances scientifiques pertinentes** et en encourage **le développement**.



15 balises



Un système qui

6. intensifie les actions en vue d'une **mise en œuvre effective du code de qualité** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
7. vise à rencontrer la **diversité des besoins des enfants** en bas âge notamment en termes de soins (« **care** »), de développement et d'éducation (« **educare** »).
8. assure l'**accessibilité** de l'accueil dans une **logique inclusive** et de **service universel**.
9. contribue à la **réduction des inégalités sociales et de santé**.
10. aborde l'enfant accueilli dans le **respect de son contexte familial** et dans une logique de **soutien à la parentalité**.

15 balises



Un système qui

11. fixe un **cadre financier, juridique et de fonctionnement** permettant de mettre les acteurs du secteur (pouvoirs organisateurs, professionnels des milieux d'accueil, agents ONE) en situation de réaliser adéquatement **leurs missions** en veillant à la **meilleure utilisation possible** des **moyens disponibles**.
12. soutient la **diversité de l'offre d'accueil**.
13. se fonde sur une **logique de service public délégué** et respecte le cadre du **secteur non-marchand**.
14. garantit des stratégies et des outils d'**évaluation** nécessaires à son **pilotage et à son évolution constante**.
15. encourage les dynamiques de **partenariat** et de **coordination** (logique de transversalité et d'attention aux transitions) avec l'accompagnement, l'ATL et l'enseignement.

En résumé



Mieux accueillir pour mieux grandir...

- “ C’est renforcer la prise en compte des besoins globaux de chaque enfant accueilli.
- “ C’est soutenir un accueil orienté qualité pour lutter contre les inégalités sociales et de santé.

Mieux intégrer la réalité des familles...

- “ C’est renforcer l’accessibilité de l’accueil dans ses diverses formes.
- “ C’est soutenir les parents dans leur diversité en tant que partenaires des professionnels.

Mieux investir dans l’avenir...

- “ C’est renforcer et simplifier l’accueil de la petite enfance.
- “ C’est soutenir les professionnels du secteur.

Redessiner le paysage du secteur de l'accueil

Voir tableau



Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions



Accessibilité géographique et service universel

- ” Besoins d'accueil exprimés et non exprimés
- ” Objectifs clairs par commune : exemples
 - . Taux de couverture communal accessibles PFP ONE : 30%
 - . Taux de couverture communal global 50 %
- ” Pour les communes ayant atteint les taux, l'accès aux programmations devrait être restreint afin de concentrer les moyens disponibles là où l'objectif n'est pas atteint.
(dérogations et priorité)

Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions



Accessibilité financière

- “ Idéal = PFP ONE rendue obligatoire pour tous les MA
- “ Revoir la PFP ONE dans le sens d'une réduction et d'une révision de la progressivité (réduire le coût pour les tranches les plus basses et moyennes inférieures).
- “ Suppression de l'intervention accueil
- “ Simplification du calcul de la PFP (avertissement extrait de rôle et module de calcul en ligne)
- “ ... que les recettes des MA ne soit pas fonction des rentrées PFP ONE.
- “ Système qui garantit à tous les MA subsidiés niveau 2 et 3 un même montant proportionnel de PFP.
- “ **PFP ONE totale perçue par tous les milieux d'accueil niveau 2 +3**

Nombre total de places niveau 2+3

- “ Le milieu d'accueil qui a perçu moins que cette PFP moyenne touche un complément de subside tandis que dans le cas contraire un montant de subside est retenu par l'ONE.

Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions



Accès à l'inscription

Accessibilité socioculturelle

- “ Favoriser, soutenir l'expression d'un besoin d'accueil par un travail avec les acteurs sociaux qui sont au plus près des familles les plus vulnérables : TMS ONE, CPAS, réseau associatif proche de l'immigration
- “ Renforcer la capacité des MA à développer une logique d'accueil de tous et d'accessibilité (formation continue, plan social, outils, échange de pratiques,...).
- “ Revoir la procédure d'inscription en permettant une plus grande place pour les priorités sociales (exemple : pour le niveau 2 minimum 20%, maximum 50%, pour le niveau 3 entre 60 et 80%)
- “ Instaurer pour les MA du niveau 2 et 3, pour lesquels les conditions de qualité le permettent, une obligation d'accueil d'urgence temporaire à la demande de l'ONE à concurrence de minimum une place par milieu d'accueil.

Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions



Accessibilité horaire

- ” Obligation d'ouverture 11h30 par jour
- ” 10 h chez les (co)accueillant(e)s des SAE et les crèches de niveau 0/1
- ” Examiner l'opportunité de prévoir une structure par subrégion sur le modèle de la crèche permanente de Namur.

Renforcer la qualité



Amélioration du niveau de formation initiale

- . Simplification + ajout (bachelier éducation de l'enfance)
- . Pacte d'excellence
- . Statut salarié des accueillant-e-s

Amélioration du niveau de formation continue

- . Plan de formation

~~Attestation qualité~~ bilans généraux de fonctionnement

Amélioration technique des procédures

- . Procédures d'autorisation

Simplification administrative

Informatisation

- . Demande d'inscription des parents et calcul de la PFP ONE

Textes



- “ **Décret accueil de la petite enfance**
- “ **Arrêté relatif au régime d’autorisation des accueillant-e-s d’enfants indépendant-e-s, des services d’accueil d’enfants et des crèches**
- “ **Modifications de l’arrêté Code de Qualité**

Décret accueil de la petite enfance



- “ Définition « Accueil de la petite enfance »
- “ Définition « Système d’accueil »
- “ Accompagnement, contrôles et **amendes administratives**

Arrêté relatif au régime d'autorisation des accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s, des services d'accueil d'enfants et des crèches



35 pages, 129 articles !!!

- “ Familiarisation
- “ Droit d’occupation
- “ Analyse de risques, procédures gestion de crise, n° téléphone mobile
- “ Processus préparatoire (à la demande d’autorisation) organisé par l’ONE
- “ Projection budgétaire de base
- “ « Accessibilité renforcée sociale ou horaire »
- “ ...

Modifications de l'arrêté Code de Qualité

3° La participation financière **éventuelle** et son mode de fixation **lorsqu'elle est requise**.

- “ *Le pouvoir organisateur s'assure que le personnel de son ou de ses MA a une bonne compréhension du projet d'accueil et y conforme ses pratiques éducatives.*
- “ *Le pouvoir organisateur développe et encourage auprès du personnel de son ou de ses MA une dynamique d'amélioration permanente de la qualité.*
- “ *Le projet d'accueil fait l'objet d'une évaluation régulière à laquelle sont associé le personnel du MA et les parents.*
- “ *Le projet d'accueil est mis à jour au moins tous les **cinq ans** notamment en fonction des résultats du processus d'évaluation.*
- “ Art. 25. L'Office de la Naissance et de l'Enfance prend les dispositions nécessaires pour faire connaître et **soutenir la mise en œuvre** du le présent code de qualité de l'accueil.





Projet pilote de passage au
statut de SALARIE
des accueillant-e-s
conventionné-e-s

Objectifs à CT (2018-2019)



- “ Impliquer et soutenir l’ensemble des SAEC (publics et privés)
- “ Passage de 200 AEC existantes sous statut salarié (min 1 par service)
- “ Engager 200 nouvelles accueillant-e-s sous statut salarié
- “ Evaluer avant extension
- ~~“ Co-accueil~~

Planification



” 2018-2019

- . 200 passages
- . 200 nouveaux/elles + 200 fin 2018

” + 300/an jusque 2025

” 2018-2019 : salarié = exception, ↗ (montée en puissance progressive)

” 2020- ... : convention = exception, ↘ (cadre d’extinction)

Changements



SAEC	SAE (service d'accueil d'enfants)
AEC	AES (accueillant-e d'enfants salarié-e)
Autorisation ONE individuelle	Autorisation ONE individuelle
Capacité d'accueil au choix	Capacité d'accueil au choix 4!
Limitation du nombre d'enfants inscrits	Limitation du nombre d'enfants inscrits
Convention	Contrat de travail à domicile d'employé – CP 332 (puer/accueillant-e qualifié-e)
	TP (5J/sem, 10h min/J, 220J/an) + 5 jours de congés compensatoires Notion de disponibilité
Indemnité à la présence	Salaire mensuel + prime FA + PV + remboursement de frais forfaitaires (= 10% brut)
	Ancienneté de départ = 0

Appel à candidature



- “ Etre volontaire
- “ Accueillir 4 enfants ETP
- ~~“ Co-accueil~~
- “ Qualification reconnue en crèche ou durée d'autorisation continue de min 5 ans auprès d'un SAEC agréé par l'ONE

Enjeux

“ Formation d’auxiliaire option accueil à caractère familial

“
...





CA projet ONE ex-FSE
« Une ardeur d'enfance »
28-06-2018

Appel à projets 2018
Soutien à la parentalité
« Pour les parents
d'aujourd'hui et de
demain »

www.PROMemploi.be

Projet coordonné par l'ASBL
Promemploi
« Analyser ses pratiques d'accueil
pour mieux soutenir la parentalité »



Au bénéfice des 9 haltes accueil
de la province de Luxembourg

Promemploi ASBL



- ” ASBL des partenaires sociaux de la province de Luxembourg
- ” Spécialisée dans les questions d'accueil des enfants

Nous menons des projets et proposons des services aux familles, milieux d'accueil, communes et CPAS.

Notre métier tient en 4 mots : coordination, développement, information et formation, dans un souci d'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'emploi et la formation, et entre tous les enfants.

Projet « Analyser ses pratiques d'accueil pour mieux soutenir la parentalité »



Objectif

Permettre aux haltes accueil de la province de Luxembourg de bénéficier de temps d'analyse des pratiques professionnelles, démarche ayant pour *finalité une plus grande prise en compte des besoins de l'utilisateur ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives concrètes vécues par les participants.*

Pourquoi cibler les haltes accueil ?



Milieu d'accueil

- Fonction économique
- Fonction sociale
- Fonction éducative

Haltes accueil

- Flexibilité de la place d'accueil
- Planche de salut pour les familles

Mission de soutien à la parentalité

- Enjeu majeur des sociétés actuelles
- Les haltes accueil sont en première ligne

Pourquoi cibler l'analyse des pratiques ?



- “ Essentiel dans la petite enfance (stressant, fatiguant, « on prépare les adultes de demain »)
- “ Permet de prendre du recul sur l'exercice de son métier au quotidien
- “ Pourquoi pas généralisé ? L'argent et le temps !

Les grands principes de l'analyse des pratiques



- “ animateur extérieur
- “ Groupe de pairs (tout le monde sur un pied d'égalité)
- “ Temporaire
- “ Régulière

Déroulement



- “ 2 ou 3h /séance
- “ Etude de cas
- “ Animateur : poser des questions pour « déployer le récit » (mettre en évidence ce qui n’a pas été vu, ce qui est apparu comme anodin)
- “ Chacun s’exprime
- “ Animateur formule des hypothèses (véritables enjeux)
- “ trouver ses propres réponses à partir d’un même cas concret (rôle de prévention)

Le projet

Phase 1 (septembre – décembre 2018)

- Reprise de la communication vers le public-cible
- Réception des candidatures et planification des TAP dans les HA participantes
- en //, recrutement des intervenants extérieurs par appel à candidature

Phase 2 (2019)

- mise en œuvre des TAP (minimum 3 séances de 3 heures par HA) avec évaluation de chaque temps par les acteurs concernés

Phase 3 (janvier 2020)

- évaluation finale, réalisation du rapport d'activité et du rapport financier + temps de rencontre public afin d'assurer la diffusion des résultats



La demande (10 000€)



- “ Promemploi : mise à disposition de moyens humains (personnel de coordination du projet), de communication (dont notre site Internet) et matériels
- “ Subvention : coût du/des intervenant(s) extérieur(s) (prestations (9 000€) et frais de déplacement (1 000€))
- “ Les locaux de réunion pourront être ceux des milieux d'accueil participants ou des locaux neutres mis à disposition par les partenaires de Promemploi, dont des communes ou CPAS

Questions et divers



Merci pour votre attention ...